Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

Code et pays partenaire : *SOCIEUX+ 2022-05 TOGO*

Titre de l'action : *Assistance technique pour l'évaluation du coût réel des actes de santé et l'actualisation du prix de base pour le remboursement des prestations de soins*

Institution partenaire : *Institut National d'Assurance Maladie (INAM)*

Code de l'activité et titre :

- ***Activité #2** - Analyse qualitative des coûts d'un échantillon d'actes de santé*

Dates de mise en œuvre de l'activité :

- ***Activité #2** : dates indicatives du 5 septembre au 28 octobre 2022 (26 septembre au 11 octobre sur le terrain)*

Position de l'expert(e) par activité :

Activité *#2 :* Expert(e) *#2 – Expert(e) en financement de la sécurité sociale et économie de la santé*

Charge de travail :

Activité *#2 -* Expert(e) *#2* : 22 jours

Référence de l'appel à expertise : 22-05/TGO/2/2

Version - # : 1 ☒ Avant-projet ☐ Version définitive Date : *20 mai 2022*

SOCIEUX+ est mis en œuvre par

Partenariat dirigé par

EXPERTISE FRANCE · BELINCOSOC Belgian International Cooperation on Social Protection · Enabel · FIIAPP COOPERACIÓN ESPAÑOLA

Cofinancé par l'Union européenne

1 CONTEXTE

1.1 Informations socio-économiques générales

Le Togo est un Etat indépendant depuis 1960. Sa population était estimée à 8,2 millions d'habitants en 2020 par la Banque Mondiale, avec une croisse annuelle de 2,4% en termes de population et un niveau de pauvreté est deux fois plus élevé en milieu rural (58,8%) qu'en milieu urbain (26,5%). L'économie togolaise affiche des résultats relativement solides. Avec l'épidémie de la COVID-19, le taux de croissance du PIB a chuté à 1,8% en 2020, mais le pays a connu un rebond à 5,3 % en 2021, reflétant un progrès dans le secteur des services. Du côté de la consommation, les dépenses des ménages et les investissements publics et privés ont fortement contribué à la reprise. L'investissement public devrait rester fort en 2022 en raison de la mise en œuvre de la "Feuille de route Togo 2020-2025", diminuant progressivement au profit de l'investissement privé au cours des prochaines années.

Malgré un Index de Développement Humain qui le situait à la 167ème place en 2020 selon le Rapport sur le Développement Humain 2020 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)[1], le Togo continue à faire des progrès sur le développement humain, notamment avec une espérance de vie qui se rallonge (61 ans en 2020). Cependant, même si le taux de pauvreté national continue de reculer (55,1% en 2015 contre 58,7% en 2011, selon la Banque Mondiale), elle reste élevée puisqu'au niveau multidimensionnel elle concerne environ 50% de la population togolaise.

La politique actuelle de développement du gouvernement togolais figure dans son Plan national de développement (PND) pour les années 2017-2022 qui a été actualisée dans la « Feuille de route gouvernementale 2020-2025 ». Son objectif global est de transformer structurellement l'économie pour favoriser une croissance forte, l'inclusion sociale, la création d'emplois et la modernisation des institutions, notamment à travers le développement du numérique.

1.2 Situation du secteur d'intervention

Selon l'OIT, la couverture en protection sociale au Togo est très bas, à peine 8% de la population bénéficie d'une garantie de protection sociale. Cette situation s'explique par le fait que, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Institut Nationale d'Assurance Maladie (INAM) ne couvrent que les agents de l'administration publique et les salariés du secteur privé formel bien que des réformes législatives soient réalisées au cours la dernière décennie en vue de leurs extensions à toutes les catégories de la population. Les déficits de couverture effective sont très importants. Par exemple, seulement 9% des personnes âgées de plus de 65 ans perçoivent une pension, environ 4% des personnes d'âge actif ont accès à l'assurance maladie publique.

La protection sociale des populations vulnérables est largement assurée par des projets de transferts monétaires dont la portée et la durée sont limitées à cause surtout du fait qu'ils sont principalement financés par l'aide au développement. Cet important déficit de couverte en protection sociale est lié aussi au fait que le pays n'est pas encore parvenu à mettre en place une stratégie cohérente et durable de financement de la protection sociale à partir des financements internes innovants.

Cependant, le gouvernement et les partenaires sociaux du Togo sont désormais plus conscients de l'importance de la protection sociale en tant qu'outil de développement et de la nécessité de combler les lacunes du système actuel. Dans sa volonté d'offrir une protection sociale pour tous, l'Etat togolais a inscrit dans son plan national de développement (PND 2018-2022), un axe sur la protection sociale qui vise à consolider le développement social et à renforcer les mécanismes d'inclusion. L'un des effets attendus de cet axe est que la population bénéficie d'un système de protection sociale appropriée. Une des mesures préconisées dans ce registre est d'étendre la couverture maladie progressivement à tous les ménages togolais.

[1] https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french_0.pdf

La Couverture Maladie Universelle (CMU) a été prise en compte dans la feuille de route du gouvernement « Plan Togo 2025 » qui a retenu comme projet phare la mise en place d'une Couverture Santé Universelle. Dans cette optique, le processus d'extension de l'assurance maladie à toute la population a abouti à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi n°2021-022 du 18 octobre 2021[2] instituant l'assurance maladie universelle au Togo. Cette loi a été élaborée suivant un processus participatif incluant notamment les organisations de travailleurs et employeurs. Cette nouvelle loi permet notamment d'étendre la couverture légale de la protection sociale en santé à plus de trois millions de personnes dont 52% de femmes.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Le Togo a démarré un processus d'implémentation de la couverture maladie au profit de toutes les populations en 2009. La mise en place par la loi N°2011-003 du 18 février 2011 d'un régime obligatoire d'assurance maladie pour les agents publics et assimilés a été la première étape vers une couverture maladie universelle. La gestion de ce régime a été confiée à l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM).

L'INAM est un établissement public jouissant de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion administrative et financière. L'INAM est un organisme de sécurité sociale gérant la branche maladie au Togo ; il a pour mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des bénéficiaires. A ce titre, l'INAM prend en charge la consultation, l'hospitalisation, la pharmacie, les actes médicaux et paramédicaux, la chirurgie, les analyses, l'imagerie, la grossesse et l'accouchement ainsi que les appareillages médicaux.

Les organes de gouvernance de l'institut sont : le Conseil de Surveillance, le Conseil d'Administration et la Direction Générale. La Direction Générale est composée des services techniques centraux et des délégations. Les délégations sont des relais de l'INAM dans les différentes régions du pays. Des bureaux de liaison sont installés au sein des principales formations sanitaires de grande affluence. L'INAM a conventionné avec un vaste réseau de prestataires de soins publics et privés (plus de 1.200 formations sanitaires et pharmacies) à travers tout le pays.

La mise en œuvre de la couverture maladie universelle a été confiée à l'INAM avec la nouvelle loi n°2021-022 de 2021 instituant l'assurance maladie universelle au Togo. Par ailleurs, le gouvernement souhaite fondre tous les mécanismes d'assurance maladie dans le portefeuille d'un seul organisme gestionnaire, qui serait l'INAM. De ce fait l'INAM est appelé à jouer un rôle moteur croissant dans la régulation et le développement de l'assurance maladie universelle au Togo.

Les besoins de l'INAM

Les précédentes coopérations techniques de SOCIEUX+ à l'INAM ont permis un renforcement des capacités internes de l'INAM, notamment pour les outils et instruments de gestion de l'assurance maladie. Cela a donné lieu à la création d'un Département Stratégie, Etudes et Statistiques, à la réalisation d'une cartographie des risques en 2019, à une définition des cadres conventionnels avec les prestataires des soins de santé et à l'identification et la classification des procédures d'actes de santé.

En dépit de l'expérience acquise durant la dernière décennie, des efforts restent à faire en matière de tarification des actes, du conventionnement et de la qualité des soins.

Exemples d'initiatives de coopération internationale existantes :

- Pour accompagner les efforts du gouvernement togolais, la Banque Mondiale s'est engagée à financer le projet « services de santé essentiels de qualité pour la couverture sanitaire

[2] https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action;jsessionid=YsfhPpL_wapfwWkVHDz-oRZo7pwZ9a9yDrxpPWf2nq73JqNJ09Ad!-268810415?id=57713

universelle SSEQCU[3] » pour une durée de 5 ans, afin de fournir des soins et des services de santé essentiels aux femmes, aux enfants, aux pauvres et aux personnes vulnérables.

- Le Projet pour le Renforcement du Système Sanitaire – Santé Reproductive et Droits Sexuels (ProSanté) de la coopération allemande contribue à la CSU à travers l'appui pour l'amélioration de la qualité des soins et de la disponibilité des services dans les zones d'intervention. Des approches communautaires sont entreprises visant à améliorer l'accessibilité financière des femmes (i.e. caisses solidarité santé), et sur demande du partenaire, le système de santé communautaire sera renforcé pour améliorer l'accessibilité géographique.
- Le Bureau International du Travail (BIT) a reçu une requête du Ministère délégué chargé de la couverture maladie universelle sur le processus global de mise en place de l'assurance maladie. Des travaux sont en cours avec la participation de l'INAM ; des synergies devront donc être établies.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

- Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées.

2.2 Objectifs spécifiques

- Mise en œuvre effective par l'INAM de la loi n°2021-022 du 18 octobre 2021 instituant une couverture maladie universelle au Togo

2.3 Résultats attendus

- R1 : La tarification officielle d'un échantillon d'actes de soins de santé est mise à jour.
- R2 : Les capacités techniques de l'INAM sont renforcées sur les coûts des procédures de soins de santé.

2.4 Livrables finaux attendus

- D1 : Diagnostic de l'approche méthodologique utilisée par l'INAM pour la fixation des prix de référence (et la prise en compte des coûts de production) d'un échantillon d'actes de santé remboursés par l'assurance maladie.
- D2.1 : Proposition méthodologique pour l'analyse de la qualité des soins et son impact sur le coût des actes de santé ciblés par l'échantillonnage et leur révision successive.
- D2.2 : Matériel utilisé pour l'atelier de partage de bonnes pratiques sur la qualité des soins.
- D3 : Proposition de révision des tarifs des actes de santé ciblés par l'échantillonnage.

3 METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) est l'organisme en charge d'assurer la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (AMU) suite à la nouvelle loi instituant la Couverture Maladie Universelle (AMU) du 18 octobre 2021 au Togo. Faisant suite aux précédentes collaborations avec

[3] https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/03/11/togo-70-millions-de-dollars-pour-soutenir-l-objectif-national-couverture-sanitaire-universelle-csu

SOCIEUX+, notamment sur l'amélioration du cadre conventionnel et l'analyse des risques et la définition des coûts des procédures médicales couvertes par l'assurance maladie, cette action de coopération technique portera sur le renforcement des capacités de l'INAM pour l'évaluation du coût réel des actes de santé, en prenant en compte le volet qualité/performance des prestations et l'actualisation du prix de base pour le remboursement des prestations de soins.

Une étude actuarielle sur les paramètres techniques du panier de soins est en cours et cette action 2022-05 va appuyer l'INAM - à travers une coopération technique entre pairs – à renforcer ses capacités techniques sur la détermination du coût remboursable des procédures de soins, à travers une révision méthodologique (**Activité 1**) et une analyse qualitative (**Activité 2**) et à mettre à jour la tarification officielle d'un échantillon d'actes de soins (**Activité 3**).

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 - Analyse des modalités de suivi de fixation des coûts d'un échantillon d'actes de santé.
- Activité 2 - Analyse qualitative des coûts d'un échantillon d'actes de santé.
- Activité 3 - Atelier participatif de révision des tarifs des actes de santé ciblés par l'échantillonnage**.**

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- **Activité 1 - Analyse des modalités de suivi de fixation des coûts d'un échantillon d'actes de santé.**
- **Activité 2 - Analyse qualitative des coûts d'un échantillon d'actes de santé.**
- **Activité 3 - Atelier participatif de révision des tarifs des actes de santé ciblés par l'échantillonnage.**

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre des activités :

- Égalité de genre ;
- Bonne gouvernance ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes en situation de handicap, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Le taux de satisfaction de la population concernant la qualité des soins est assez faible ; or l'adhésion des populations, et donc le paiement des cotisations, permettrait d'augmenter la qualité des soins et contribuerait à une meilleure couverture médicale. La qualité des actes de santé est un élément clé pour établir un coût de production adapté à la réalité.

Faisant suite à l'activité 1 et les modalités de suivi de fixation des tarifs des procédures de santé, l'idée de cette deuxième activité est **d'établir des modalités et transférer des connaissances aptes à évaluer la qualité des procédures médicales remboursées ciblées par l'échantillonnage de la 1ère activité.**

Comme pour la 1ère activité, les expert.e.s publics.ques européen.ne.s mobilisé.e.s par SOCIEUX+ viseront à développer les capacités internes de l'INAM, avec une approche de pair à pair et de co-construction. La méthodologie de mise en œuvre de l'activité #2 sera définie par les expert.e.s

mobilisé.e.s par SOCIEUX+, en collaboration avec l'INAM. Elle portera sur les interventions suivantes, avec une mission sur le terrain :

- Une revue exhaustive des données disponibles sur la prestation des services de santé et sur les différentes approches d'amélioration de la qualité des soins : cette analyse, par biais de revue documentaire et de réunions avec les différents acteurs de la santé, permettra de fournir des recommandations pour que l'INAM puisse prendre en compte la qualité de soins dans les coûts de production des actes de santé
- Un atelier de partage de bonnes pratiques pour l'intégration de la qualité des soins dans l'analyse des coûts de santé

4.1.1 Tâches prévues

L'experte ou expert principal dirigera la mission sur place. Elle ou il sera responsable de la production de tous les livrables finaux de l'activité. Elle ou il sera aussi responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et de la production et/ou coordination des rapports de l'ensemble de l'activité.**Error! Reference source not found.**

Les principales tâches attendues de l'équipe de mission incluent :

Phase de préparation (en ligne) :

- **Tâche #1** – Les expert.e.s acquerront une connaissance substantielle du contexte local en examinant les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ (livrables de l'action 2017-39, documents fournis par la DUE et les PTF du secteur de la santé) et l'institution partenaire. Les experts se familiariseront avec les modèles et le matériel de SOCIEUX+.
- **Tâche #2** - Contacts préliminaires avec l'INAM et la Délégation de l'Union Européenne en vue de la définition de la méthodologie et de l'agenda, à transmettre avant la mission à l'équipe de SOCIEUX+.
- **Tâche #3** – Une note méthodologique et un agenda (livrables intermédiaires) présentant les axes de l'intervention seront développées. Ces documents devront être approuvés par l'institution partenaire (INAM).
- **Tâche #4** – Une réunion d'information sera organisée entre les expert.e.s et l'équipe SOCIEUX+ avant la mission sur le terrain. Le but de cette réunion sera de valider les livrables intermédiaires, qui devront être approuvés par l'équipe SOCIEUX+, ainsi que de clarifier tout autre aspect à prendre en compte. Cela comprend les éventuelles possibilités en termes de production de matériaux de communication et de gestion des connaissances. Une réunion séparée pourrait être organisée avec la chargée de communication de SOCIEUX+ et/ou la chargée du développement des connaissances, selon les besoins.
- **Tâche #5 -** Convenir des modalités logistiques pour la mise en œuvre de l'activité sur le terrain (voyage, visa, hébergement...), avec l'équipe de SOCIEUX+ et l'appui du partenaire, en suivant les recommandations sanitaires en vigueur.

Phase de mise en œuvre – sur le terrain *(les détails de cette phase suivront la méthodologie et agenda préparés préliminairement) :*

- **Tâche *#1*** – Faciliter une dynamique de coopération visant à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles de toute partie intéressée.
- **Tâche #2** – Contacter la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Togo pour programmer une réunion de briefing et/ou de débriefing à Lomé, en fonction de l'intérêt de la DUE.
- **Tâche #3** – Réunion(s) de démarrage avec l'INAM et les autres autorités publiques et partenaires techniques et financiers (PTF) de la santé : Banque Mondiale, Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME), Division Santé Communautaire et des Personnes Agées (DSCPA), Direction des Etablissements de Soins et Réadaptation (DESR)…
- **Tâche #4** – Visite des hôpitaux, centres de santé, formations sanitaires publiques et privés, ciblés par l'échantillonnage pour étudier les différentes stratégies d'amélioration de la qualité des soins.
- **Tâche #5** – Proposition méthodologique pour l'analyse de la qualité des soins et son impact sur le remboursement des actes de santé.

- **Tâche #6** – Préparation et animation d'un atelier d'échanges de bonnes pratiques sur la prise en compte de la qualité des soins dans le coût de production d'un acte de santé. Les expert.e.s inviteront les participant.e.s à compléter les formulaires d'évaluation en ligne (PAF) en français. La compilation effective de ces formulaires n'est toutefois pas sous la responsabilité des expert.e.s.
- **Tâche #7** – Les expert.e.s présenteront les résultats préliminaires de la mission en organisant une réunion de restitution avec l'INAM, lui permettant d'exprimer son point de vue avant la finalisation des livrables finaux.

Phase de rapport (en ligne) :

- **Tâche #1** – Les résultats de l'activité seront présentés à SOCIEUX+ sous forme de livrables finaux, notamment un rapport final en français (AcR + annexes). Les expert.e.s incluront dans leur rapport les supports utilisés pour les ateliers (si tel est le cas) et les résultats des entretiens menés. Une dernière série de commentaires et d'ajustements en interaction avec SOCIEUX+ et le partenaire pourra être organisée.
- **Tâche #2** – Les expert.e.s rempliront un rapport conjoint de mission d'expert (ExMR) et un formulaire de retour d'information (ExF) à remplir individuellement en ligne, à partager uniquement avec SOCIEUX+.

4.1.2 Livrables attendus

4.1.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc. (3 pages maximum)
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

4.1.2.2 Livrables finaux

- D1 : **Un rapport conjoint de mission d'expert(e) (ExMR)** au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- D2 : **Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF)** rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- D3 : **Un rapport d'activité collectif (AcR)** au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire (INAM) et sera partagé, avec l'accord de l'INAM, avec les principaux intervenants de l'action (Ministère de la Santé, DUE, PTF…). Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action. *Voir aussi les instructions dans le modèle.*
- D4 : **Annexe 1 de l'AcR :** Proposition méthodologique pour l'analyse de la qualité des soins et son impact sur le remboursement des actes de santé ciblés par l'échantillonnage.
- D5 : **Annexe 2 de l'AcR :** Matériel utilisé pour l'atelier de partage de bonnes pratiques sur la qualité des soins (présentations PPT, rapports, interviews…).

5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version *électronique modifiable* [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés *pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission*. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

> *« Clause de non-responsabilité :*
>
> *La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

5.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) *doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+*, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

5.2.1 *Livrables pré-mission*

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis *au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. *Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

5.2.2 *Livrables finaux*

- Les premiers versions provisoires des livrables doivent être soumis *au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité* ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

6 EXPERTISE NECESSAIRE

6.1 Profil d'expertise

Expert (e) #2 en financement de la sécurité sociale et économie de la santé

Domaine d'expertise : Financement de la sécurité sociale ; Economie de la Santé

Compétences spécifiques : Prestation de services ; Planification, budgétisation et calcul des coûts

Critères (essentiels) :

- Education universitaire (maîtrise) en sciences sociales ou sciences médicales ; des qualifications postuniversitaires (masters, PhD) seront considérées un plus ;
- 10 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique, dans une mutuelle et/ou dans une université d'un ou plusieurs Etats membres de l'UE ;
- Expérience spécifique dans la conception et conduite de stratégies de financement de la santé ;
- Expérience spécifique dans l'évaluation qualitative des coûts de santé
- Expérience dans le renforcement de capacités des structures publiques (accompagnement, formation…)

Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie

Qualifications supplémentaires (avantageuses en sélection) :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique dans le cadre de la coopération internationale ;
- Maîtrise de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Togo ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest)

6.2 Charge de travail

	Préparation	**Travail sur site**	**Voyage**	**Rapports et livrables**	**Total**
Expert (e) #2	4	12	2	4	22
Total	**4**	**12**	**2**	**4**	**22**

7 CANDIDATURES

7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : https://pmt.socieux.eu (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier

électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.

2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
    a. Fournir les coordonnées de contact[4]
    b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*
    c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass[5].
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertise), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donne en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

7.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

7.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

[4] La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conforment au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

[5] Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

9 CODE DE CONDUITE

Les expert.e.s mobilisé.e.s par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à INTPA.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des

comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

10 AUTRES

Conditions d'entrée sur le territoire togolais

COVID-19

Les mesures de lutte contre la pandémie sont évolutives. De manière générale :

- la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, en vigueur depuis le 1er avril 2020, a été autorisée jusqu'au 15 septembre 2022 ;
- les frontières terrestres du pays ont été rouvertes le 17 mai 2022 ;
- les rassemblements font l'objet de restrictions ;
- le port du masque est obligatoire à partir de 5 ans dans les espaces ouverts au public ou recevant du public ;
- la présentation d'une preuve de vaccination peut être requise à l'entrée de certains lieux publics ;
- les personnes testées positives au Covid-19 peuvent être placées en quarantaine renforcée par les autorités togolaises dans une structure dédiée.

Les mesures suivantes s'appliquent aux passagers souhaitant se rendre au Togo :

- Seuls les passagers non vaccinés souhaitant se rendre au Togo doivent effectuer un test PCR Covid-19 dans les 5 jours avant leur départ, et obtenir un résultat négatif. Ce test n'est plus exigé pour les passagers présentant un schéma vaccinal complet (deux doses).
- Au moins 24 heures avant leur départ, tous les passagers doivent remplir un formulaire de déclaration de santé et d'immigration sur le site https://voyage.gouv.tg.
- Une fois arrivés à Lomé, les passagers non vaccinés sont soumis, à leurs frais, à un second test PCR Covid-19 pratiqué au sein d'un laboratoire dédié à l'aéroport. Ce test n'est plus exigé pour les passagers vaccinés. Les passagers en transit à l'aéroport de Lomé sont dispensés du test s'ils restent en zone internationale.
- Les passagers non vaccinés sont ensuite tenus d'attendre le résultat du second test en auto-confinement à l'adresse indiquée lors de leur inscription en ligne.

Des mesures s'appliquent également aux passagers au départ de Lomé :

- Les passagers doivent remplir un formulaire de déclaration de santé et d'immigration sur le site https://voyage.gouv.tg.
- Les passagers non vaccinés doivent effectuer un test PCR Covid-19 dans les 5 jours avant leur départ, et obtenir un résultat négatif. Ce test n'est plus exigé pour les passagers vaccinés. Les voyageurs dont le séjour au Togo n'excède pas 5 jours sont dispensés de faire ce test si le test réalisé lors de leur arrivée à Lomé est négatif.

VISA

- Être en possession d'un passeport valide au moins six mois après la date de retour prévue et d'un carnet de vaccination attestant du vaccin contre la fièvre jaune.

- Un visa d'entrée de court séjour (de 1 à 90 jours) est délivré par les ambassades ou les consulats du Togo.

- Un visa de 7 jours peut également être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Lomé et aux frontières terrestres et maritimes du Togo. Dans le cas de l'aéroport, il s'agit de visas à entrée unique.

- Les visas délivrés pour 48 heures ou 7 jours peuvent être prolongés (jusqu'à un mois) directement à l'arrivée à Lomé auprès du service des passeports et des étrangers de la Direction générale de la documentation nationale.

- Pour tout séjour supérieur à 90 jours, un visa de long séjour, débouchant sur l'attribution d'une carte de séjour pour étranger, est à solliciter auprès du service des passeports et des étrangers.

11 ANNEXES

12 TABLE DES MATIERES

1 Contexte 1
1.1 Informations socio-économiques générales 1
1.2 Situation du secteur d'intervention 1
1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur 2
2 Description de l'action 3
2.1 Objectif général 3
2.2 Objectifs spécifiques 3
2.3 Résultats attendus 3
2.4 Livrables finaux attendus 3
3 Methodologie 3
3.1 Méthodologie générale (de l'action) 3
3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action) 4
3.3 Inclusion des questions transversales 4
4 descRiption des activités 4
4.1.1 Tâches prévues 5
4.1.2 Livrables attendus 6
5 Rapports et soumission des livrables 6
5.1 Formats 6
5.2 Soumission et approbation 7
5.2.1 Livrables pré-mission 7
5.2.2 Livrables finaux 7
6 Expertise nécessaire 8
6.1 Profil d'expertise 8
6.2 Charge de travail 8
7 Candidatures 8
7.1 Appels à expertise 8
7.2 Sélection des expert.e.s 9
7.3 Contractualisation 9
7.4 Compensations financières 10
7.5 Frais de voyage 10
8 Communication et visibilité 10
9 Code de conduite 10
10 Autres 11
11 Annexes 12
À propos de SOCIEUX+ 14

À PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec un plus grand nombre de pays partenaires. Cet effort a été confirmé par la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - « Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement, portant l'intitulé Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre important d'initiatives de coopération dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques de l'UE dans différents pays. Ces initiatives sont très structurées et répondent aux besoins à moyen et à long terme des pays partenaires. Toutefois, des mesures de court terme et une coopération entre pairs visant à promouvoir le développement de systèmes de protection sociale sont nécessaires pour compléter la coopération de l'UE avec les pays tiers.

Le dispositif SOCIEUX+ a été créé et financé par l'UE par l'intermédiaire de la Direction des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne. Le dispositif est cofinancé par la France, l'Espagne et la Belgique. Il est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (le responsable du partenariat), de la *Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas* (FIIAPP) d'Espagne, de la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et de l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de SOCIEUX+ est de contribuer à étendre et améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs. SOCIEUX+ complète également les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'UE.

Cet instrument est une extension de SOCIEUX (*Social Protection EU Expertise in Development Cooperation*), établi en 2013.

.

Suivez nous sur :

www.socieux.eu

www.twitter.com/socieuxplus

www.linkedin.com/in/socieux-plus

www.flickr.com/people/socieux

http://goo.gl/qSByFu